



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2018

Partie 1 : Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget a été voté le 11 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour laquelle il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat (DETR), le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

La population de la commune au 1^{er} janvier 2018 est de 1 166 habitants.

II - Priorités du budget primitif 2018

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

La commune va engager une politique d'investissement avec le démarrage d'un programme structurant (construction groupe scolaire).

III – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 472 495.23 €

1.1 – Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation en €
013- Atténuations de charges	2 000 €	1 000 €	- 1 000 €
70- Produits des services	52 500 €	52 500 €	0 €
73- Impôts et taxes	574 109 €	581 080 €	6 971 €
74- Dotations et participations	221 157 €	217 241 €	- 3 916 €
75- Autres produits de gestion courante	78 300 €	68 300 €	-10 000 €
77- Produits exceptionnels	500 €	500 €	0 €
042- Opérations d'ordre	10 000 €	92 702.09	87 702.09 €
Résultat reporté	266 328.80 €	459 172.14 €	192 843.34 €
TOTAL	1 204 894.80 €	1 472 495.23 €	272 600.43 €

La diminution :

- Du chapitre 013 s'explique par la reprise à temps complet d'un agent qui était placé en congés de longue maladie,
- du chapitre 74 s'explique par la baisse des dotations de l'Etat et la fin de la participation de l'Etat pour l'Emploi d'Avenir au 31/08/2017,
- du chapitre 75 s'explique par la fin du versement du loyer supplémentaire de la Poste

L'augmentation :

- du chapitre 73 s'explique par l'augmentation des bases d'imposition (pas d'augmentation des taux en 2018)
- du chapitre 042 s'explique par la neutralisation de l'amortissement de la cession de l'EHPAD.

a. – Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation en €
011 – Charges à caractère général	344 801 €	342 700 €	- 2 101 €
012 – Charges de personnel	523 047 €	518 030 €	- 5 017 €
65 – Autres charges de gestion courante	93 060 €	91 275 €	- 1 785 €
66 – Charges financières	21 000 €	15 000 €	- 6 000 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	0 €
023 – virement section investissement	219 166.80 €	412 740.14 €	193 573.34 €
042 – Opération d'ordre	1 820 €	90 750.09 €	88 930.09 €
TOTAL	1 204 894.80 E	1 472 495.23 €	267 600.43 €

Le chapitre 023 "Virement à la section d'investissement" ne donne pas lieu à émission de mandats au cours de l'exercice. Il sera, le cas échéant, exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

L'augmentation du chapitre 042 s'explique par l'amortissement de la cession de l'EHPAD (88 702.09€).

2- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 473 377 €

2.1 – Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018
13 – Subventions d'investissement	98 960.15 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	21 000.00 €
024 – Produit de cession	400 000 €
040 – Opérations d'ordre	90 750.09 €
45 – opérations pour compte de tiers	3 240 €
021 – virement de fonctionnement	412 740.14 €
041 – Opérations patrimoniales	5 279.18 €
001 – Solde positif reporté	441 407.44 €
TOTAL	1 473 377.00 €

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 20 000 €

- La taxe d'aménagement pour 1 000 €
- La vente du bâtiment de l'école primaire (400 000 €)
- Les recettes d'amortissement pour 90 750,09€
- Le virement de la section de fonctionnement (412 740,14€)
- La réintégration des frais d'étude pour la construction du groupe scolaire (5 279,18 €)
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - Subvention du Département pour l'extension de l'éclairage public (10 360 €)
 - Subvention de la Région pour la valorisation du site de la Villa d'Antone (25 964,55 €)
 - Subvention du Département pour les WC Publics (1 640 €)
 - Subvention du Département (1^{ère} tranche) pour la construction du groupe scolaire (50 000 €)
 - Subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un désherbeur thermique et d'une débroussailleuse (1045,60 €)
 - Subvention du Département pour l'acquisition d'un désherbeur thermique et d'une débroussailleuse (460 €)
 - Subvention du Ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de panneaux d'affichage (9 490 €)

2.2 – Dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018
20 – Immobilisations incorporelles	7 350.00 €
204 – Subvention d'équipement versées	295 235.00 €
21 – Immobilisations corporelles	62 088.30 €
23 – Immobilisations en cours	886 982.43 €
45 – opérations pour compte de tiers	3 240 .00 €
16 – Emprunts	120 500.00 €
040- Opération d'ordre	92 702.09 €
041 – Opérations patrimoniales	5 279,18 €
TOTAL	1 473 377.00 €

Les principaux projets de l'année 2018 sont :

- La construction d'un groupe scolaire
- La poursuite des travaux de valorisation du site de la Villa d'Antone
- La création de WC publics à l'arrière de la mairie
- Participation à la couverture terrains tennis par le versement d'un fonds de concours à la Com Com
- Acquisition d'un desherbeur thermique
- Acquisition d'une débroussailleuse thermique

IV - Etat de la dette

IV - Etat de la dette

Depuis 2010, la commune a financé l'ensemble de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Au 1^{er} janvier 2018, la dette restant à courir s'élève à la somme de 377 095.18 €.

V - Taux d'imposition

Pour l'année 2018, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux seront les suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 9.92 %

Taxe Foncière (bâti) : 18.60 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.49 %

VI - Effectifs de la collectivité

Agents titulaires :

Catégorie B : 2 agents

Catégorie C : 12 agents

Agents non titulaires :

1 CDD de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2017

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

La section d'exploitation du budget assainissement s'équilibre à la somme de 47 263 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 199 914.83 €. Les dépenses d'investissement s'articulent autour du projet de mise aux normes de la station d'épuration.


Le Maire,
Stéphane PATIER